

## Conseil Municipal du 17 décembre 2024

### Extrait du registre des délibérations

D 5-1/2024

Budget 2025

–

Programme  
d'investissement

–

Ouverture anticipée  
de crédits

#### Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 1

Excusés-représentés : 7

Votants : 32

Le Maire, soussignée,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les délais  
légaux



L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept du mois de décembre à 19h03, le Conseil Municipal, convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

#### Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M HARDY, Mme DURIEUX M. LOGIER, M PARSY, Mme SEGUIN, M ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC, M. GARCIA, M. RICHER, Mme BERTHELOT, Mme DUVAUX, M LESIEUX, Mme RONCHIADIN (à partir de 20h18) M. MERCIER, M RENOUF, Mme LAURENT (jusque 20h58), Mme ATTINAULT.

#### Absents ayant donné procuration :

Mme FARINEAUX ayant donné procuration à Mme MASSE

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M HUYLEBROECK

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. EURIN

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme RONCHIADIN ayant procuration à M GOVAERT (jusqu'à 20h18)

Mme BRILLOT ayant donné procuration à M. GARCIA

M RENOUF ayant donné procuration à Mme ATTINAULT

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 20h58)

#### Absent sans procuration :

Mme Lydie YAP

Monsieur Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

#### Rapport de Madame le Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1, qui permet, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, à l'exécutif de la collectivité, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les autorisations de programme (AP).

Considérant le vote du Budget Primitif 2025 lors du premier trimestre 2025,

Considérant la nécessité d'engager des marchés et de mandater les premières dépenses d'investissement 2025 avant le vote du budget,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Ouvrir les crédits des chapitres 20, 21 et 23 pour un montant total de 1 350 628 € dont l'affectation est reprise ci-après :

Chapitres	Libellés	Montants des autorisations 2025
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	159 869 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	475 884 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	714 875 €
	TOTAL	1 350 628 €

- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



  
Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Cédric ANDRÉ